

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2014

Le vingt et un novembre deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Rémy TAILLEFER, Mmes Catherine SEYER, Laurence BERTOT, M. Luc PERROT, MM. Jean-Roch AMBROSELLI, Raymond BLONDEL, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, Mmes Lydie PERARDOT, Elise ROBERT, MM. Sylvain ROUX, Joël TRÉPIED.

Etaient absents excusés et représentés :

Serge DUJARDIN, pouvoir à Jean-Roch AMBROSELLI
Claude LEMARCHAND, pouvoir à Raymond BLONDEL

Secrétaire de séance : Raymond BLONDEL



Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 11 septembre dernier qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

⇒ EXTENSION DE L'ECOLE

1-/ AVENANT ENTREPRISE RABIOT-CARPENTIER – LOT 5 « MENUISERIES INTERIEURES, ISOLATION, CLOISONS, DOUBLAGES, PLAFONDS » :

Monsieur le Maire fait part des travaux supplémentaires à réaliser comme l'ouverture d'une pièce se trouvant dans le bâtiment existant et pouvant servir de pièce de rangement, l'extension de l'école étant dépourvue de placards.

Pour ce faire, l'entreprise Rabiote-Carpentier a rédigé un avenant comme suit :

- Création d'une ouverture dans l'atelier :..... 155,00 € HT
- Fourniture et pose d'un bloc porte âme pleine :..... 289,00 € HT
- Fourniture et pose d'une cloison et laine de verre pour imposte ascenseur :..... 362,00 € HT

Ces travaux amènent une plus value totale de 806,00 € HT (soit 967,20 € TTC) portant ainsi le montant global des travaux pour ce lot à 73 659,00 € TTC

2-/ DECISION MODIFICATIVE :

Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire de transférer les crédits comme suit :

Art. 0022 « Dépenses imprévues » : - 1 000,00 €

Art. 2313-0070 « Constructions » : + 1 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de l'entreprise Rabiote-Carpentier et en accepte le transfert de crédit.

3-/ AVENANTS ENTREPRISE LACOINTE ET ENTREPRISE SOLUTION SARL :

Monsieur le Maire expose la prise en charge, par l'entreprise Solution Sarl, des travaux liés à l'erreur commise par l'entreprise Lacoïnte, comme suit :

- Avenant négation Entreprise Lacoïnte – Lot 1 « Gros œuvre » :

L'entreprise Lacoïnte reconnaît que suite à :

- une erreur de son bureau d'études sur l'état des réservations de la dalle du réfectoire
- à un défaut de planéité de la dalle qu'elle a réalisée au rez-de-chaussée
- à un défaut de planéité de la dalle d'étage réalisée par son sous-traitant

La mise en œuvre d'une chape de ravaillage complémentaire est obligatoire pour rattraper les niveaux.

Ces travaux seront réalisés, aux frais de l'entreprise Lacoïnte, par l'entreprise Solution Sarl pour un montant de 4 080,00 € HT, qui fait l'objet d'un avenant à son marché.

Cette somme sera retenue sur le montant du marché de l'entreprise Lacoïnte par un avenant négatif et déduite de la prochaine facturation.

- Avenant Entreprise Solution Sarl – Lot 8 « Revêtements de sols »:

Cet avenant a pour objet de prendre en compte, au titre du marché, les travaux supplémentaires à réaliser suite à la différence de niveau des dalles due à l'erreur de l'entreprise Lacoïnte.

- Fourniture et pose d'une chape en complément sur plancher chauffant et au rez-de-chaussée existant :..... 4 080,00 € HT

Ces travaux n'engendrent aucun coût supplémentaire pour la Commune et ne modifient en rien le montant du marché.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

⇒ **VEOLIA**

1-/ DEVIS EXTENSION DU RESEAU D'EAU CONSTRUCTION BOUYGUES IMMOBILIER

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 11 septembre dernier, le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge l'extension du réseau d'eau nécessaire pour alimenter les constructions réalisées par Bouygues Immobilier. Or, le Receveur Municipal a émis un avis négatif à cette prise en charge par la Commune ; ces travaux relevant des compétences du Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Valmont.

Monsieur le Maire explique que le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Valmont refuse cette prise en charge invoquant que ces travaux sont liés à l'alimentation en eau potable d'un lotissement privé pour lequel la commune touchera la taxe d'aménagement.

Et Bouygues Immobilier estime que le montant de la taxe d'aménagement, qui sera versé à la Commune, lui permettra d'assurer ces travaux.

Il est précisé que ce renforcement de réseau d'eau est indispensable, la rue des Fermes souffrant déjà d'un faible débit de réseau.

Ces travaux deviennent urgents et bloqueront le chantier si la Commune ne les prend pas en charge.

- Décision modificative :

Le montant qui incombe à la Commune pour les travaux de renforcement du réseau d'eau pour la Résidence Bouygues Immobilier s'élève à : 19 490,77 € TTC.

Le transfert de crédit est le suivant :

c/022 « Dépenses imprévues » : - 19 500 €
c/21531 « Réseau d'adduction d'eau » : + 19 500 €

Entendant cet exposé, et devant ces refus, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la prise en charge de ces travaux par la Commune et en accepte le transfert de crédits.

2-/ REMPLACEMENT D'UNE BORNE A INCENDIE AUX GRANDES DALLES

- DEVIS :

Monsieur le Maire explique que la borne à incendie étant un bien mobilier amortissable, son acquisition ne peut se faire pour moitié entre les communes de Saint-Pierre-en-Port et Sassetot-le-Mauconduit comme précédemment délibéré.

Il convient que la commune de Saint-Pierre-en-Port en fasse l'acquisition dans son intégralité, puisqu'installée sur son territoire aux Grandes Dalles, et demande la participation financière à hauteur de 50 % de la dépense à la Commune de Sassetot-le-Mauconduit.

- Décision modificative

Il convient de compléter la décision modificative prise 11 septembre dernier comme suit :

c/022 « Dépenses imprévues » :..... - 1 550,00 €
c/21568 « Matériel et outillage à incendie » :..... + 1 550,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- la prise en charge pour la totalité de la dépense soit 3 082,60 € TTC
- la participation de la Commune de Sassetot-le-Mauconduit

⇒ **SDE 76 : RENFORCEMENT DE RESEAUX RUE DE L'HARMONIE – PROGRAMME 2015**

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Départemental d'Energie 76 est saisi par ERDF d'une demande de renforcement de réseaux dans le cadre de travaux inopinés.

Le coût des travaux électriques (haute tension, basse tension et reprise de branchement) à réaliser est estimé à 121 367,91 € HT soit **145 641,49 € TTC**.

- Participation du SDE 76 :.....	121 367,91 €
- Récupération de TVA :.....	24 273,58 €
	145 641,49 €

Le coût des travaux d'éclairage public (fourniture et pose du câble de terre et de fourreaux, non compris matériel et lanterne) est estimé à 6 754,10 € HT soit **8 104,92 € TTC**

- Participation de la Commune :.....	1 350,82 €
(dont TVA récupérable)	
- Participation du SDE76 :.....	6 754,10 €
	8 104,92 €

Le coût du réseau France Télécom s'élève à 21 036,53 € HT soit **25 243,83 € TTC**.

- Participation de la Commune :	21 036,53 €
- Participation du SDE76 :	4 207,31 €
	<hr/>
	25 243,84 €

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux avaient été prévus en 2003 et qu'ils avaient été refusés par la Commune en raison du coût trop élevé d'enfouissement des lignes de France Télécom. Il précise qu'en cas de nouveau refus pour la programmation 2015, la Commune perdrait la participation financière du SDE 76.

Rémy Taillefer précise qu'il y a un réel besoin de renforcement du réseau et informe que la Communauté de Communes projette l'installation de la fibre optique sur l'ensemble du Canton d'où la nécessité de procéder à la pose de fourreaux.

Luc Perrot pense qu'il serait souhaitable de réaliser ces travaux en totalité, ce qui serait moins coûteux que de procéder à la réalisation de travaux par tranche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la réalisation de ces travaux et décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2015.

⇒ **TAXE D'AMENAGEMENT** :

Monsieur le Maire informe que le vote par le Conseil Municipal de la taxe d'aménagement doit intervenir avant le 30 novembre pour pouvoir être mise en application au 1^{er} janvier de l'année suivante, et rappelle que le taux appliqué pour le calcul de cette taxe, a été fixé à 5 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle l'application de ce taux pour le calcul de la taxe d'aménagement pour l'année à venir.

⇒ **CENTRE DE GESTION**

1-/ Renouvellement de la convention d'adhésion à la Médecine Préventive :

Monsieur le Maire fait part que la convention d'adhésion à la Médecine Préventive qui arrive à échéance au 31 décembre prochain et précise que d'autres missions optionnelles sont proposées par le Centre de Gestion. Cette mission de Médecine Préventive nécessite d'être adoptée par délibération avec signature d'une convention cadre valable pour une durée de 4 ans, et n'engage pas la commune financièrement ; la facturation n'interviendra qu'en cas de demande de réalisation de la mission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention cadre d'adhésion à la Médecine Préventive.

2-/ Contrat groupe assurance statutaire 2015-2018 : Mise en concurrence

Monsieur le Maire informe ses collègues que la Commune avait, par délibération du 10 septembre 2013, demandé au Centre de Gestion la mise en concurrence pour son compte du contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Ce contrat permet de bénéficier du remboursement des prestations dues au personnel en matière de protection sociale statutaire.

Le Centre de Gestion, après consultation, a retenu la « CNP Assurances / Dexia SOFCAP », pour un contrat de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 aux conditions suivantes :

- Agents affiliés à la CNRACL : (au choix)
 - Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,10 %
 - Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5,11 %
- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non-titulaires de droit public :
 - Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1,11 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent

⇒ **PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Sept familles sollicitent de la Commune l'aide au transport scolaire pour 9 de leurs enfants se rendant au collège de Valmont.

Monsieur le Maire précise que le Département et la Communauté de Communes viennent en aide à hauteur de 65 € de la dépense de transport scolaire par collégien, à charge pour les familles les 65 € restants.

Il rappelle que précédemment le Conseil Municipal allouait 30 € par enfant aux familles en faisant la demande, justificatif à l'appui.

Laurence Bertot s'étonne que cette aide ne soit pas attribuée à toutes les familles dont les enfants utilisent le transport scolaire. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire que les familles en fassent individuellement la demande.

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient cette aide à 30 € par enfant.

⇒ **INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEES AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe, qu'après chaque renouvellement de Conseil Municipal, l'assemblée communale doit décider du taux de versement annuel des indemnités de conseil et de budget, calculées en fonction du montant du budget de fonctionnement de la Commune, pour toute la durée du mandat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement annuel, au taux maximal, des indemnités de conseil et de budget allouées au Receveur Municipal.

⇒ **MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

- Chauffage

L'imputation comptable de la pose du chauffage dans l'école existante est incorrecte, il convient de transférer les crédits prévus au compte 2313-0070 « Constructions » au compte 21312-0070 « Bâtiments scolaires » pour la somme de 15 000 €

- Remise d'ouvrage des travaux d'enfouissement de travaux « poste de la plage » :

Recette au compte 13258-041 : 1 765,69 €

Recette au compte 238-041 : 346,08 €

Dépense au compte 21534-041 : 2 111,77 €

Rémy Taillefer demande que l'entreprise SDEL intervienne rapidement afin de terminer les travaux d'enfouissement de réseaux rue de l'Argilière et rue du Nord. Une relance sera formulée en ce sens.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des informations suivantes :

- le montant de l'acompte de subvention demandé auprès du Département sera calculé sur la base de 80 % au lieu de 30 % comme initialement prévu par arrêté. Ce versement sera effectué sur l'année 2014, le solde de 20 % ne pourra être demandé qu'en 2016.

- Extension de l'école :

* le choix du nom de l'école :

Le Conseil Municipal a procédé à un vote pour choisir 5 noms parmi les 10 proposés. Ces noms seront soumis à une « consultation populaire » dans un bureau de vote qui sera tenu le samedi 20 décembre prochain de 9 heures à 13 heures, en Mairie. Le résultat sera proclamé le jour même par le Père Noël, de passage dans la Commune.

Les 5 noms retenus sont : « l'école des Embruns », « l'école des Falaises », « l'école des P'tits Mousses », « l'école des Moussaillons », « l'école La Saint-Pierraise », et « l'école Les Terres Neuves ».

Une campagne d'affichage sera réalisée.

* l'aménagement des trottoirs et sécurité rue du Musée : parole est donnée à Luc Perrot

Afin d'assurer la sécurité des élèves et de leurs parents, un trottoir d'une largeur de 3 mètres pourrait être aménagé devant l'école :

- avec un caniveau central pour évacuer les eaux de pluie,

- la pose de 3 jardinières (une à mi-longueur du trottoir et une à chaque extrémité)

- ainsi que des barrières de sécurité de couleur, agrémentées de plantes grimpantes, en laissant un passage à la sortie de l'école primaire et un autre au milieu de la longueur du trottoir.

Cette largeur de 3 mètres de trottoir réduirait la chaussée à une seule voie de circulation, utilisable dans les 2 sens, et obligerait à diminuer la vitesse des véhicules.

Ce projet n'est pas chiffré.

- Réparation route d'Ancretteville

La configuration de cette route demanderait un reprofilage complet et onéreux.

Des devis ont été demandés aux terrassiers travaillant sur le chantier de Bouygues, resté sans réponse, et sur celui de l'école, qui propose un grattage de route sur 50 mètres pour la somme de 2000 €.

Conscient que ces travaux ne supprimeront pas la présence de flaques d'eau sur les bas côtés, il est décidé de minimiser les frais en remblayant les accotements avec de la grave d'Écosse par le service technique municipal.

- Demande de renouvellement d'emplacement de kiosque de vente à emporter sur le parking de la plage des Grandes Dalles pour la saison 2015

La Communauté de Communes autorisera le stationnement de ce kiosque sur leur futur terrain sis devant le blockhaus.

Rémy Taillefer souhaite que M. Richard Doutréleau dépose en Mairie une liste précise des produits qui seront proposés à la vente ainsi qu'un plan d'installation de son kiosque.

Monsieur le Maire informe qu'en 2015 :

- auront lieu des élections départementales, en mars, et régionales, en octobre/novembre.
- le possible regroupement de la Communauté de Communes du Canton de Valmont avec la Communauté de Communes du Canton de Fécamp. Luc Perrot ajoute qu'un travail relatif à cette fusion doit être fait par notre Communauté de Communes, notamment prévoir un budget spécifique pour les communes littorales et leur intérêt.

⇒ Manifestations Fêtes de fin d'année :

- Le repas de Noël de la cantine offert aux enfants des écoles le jeudi 18 décembre. L'ensemble du Conseil Municipal est cordialement invité à y participer.
- Le spectacle de Noël offert aux écoliers le vendredi 19 décembre
- Le passage du Père Noël dans les rues de St-Pierre le samedi 20 décembre à 16 heures 30, suivi d'un vin ou chocolat chauds et distribution de chocolats aux enfants
- Les vœux de la Municipalité fixés au vendredi 9 janvier 2015 à 18 heures 30, salle des Pommiers

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Laurence Bertot fait un compte-rendu succinct du conseil d'école qui s'est tenu la veille au soir. Les sujets abordés concernant la Commune sont notamment l'inscription à la garderie le matin et l'élaboration des menus de la cantine en y impliquant 2 enfants de l'école. Une réunion entre les membres de la Commission des Affaires Scolaires et les parents d'élèves aura lieu pour approfondir les attentes évoquées.

Catherine Seyer informe :

- qu'elle a adressé un courrier aux Présidentes et Présidents d'associations pour une proposition de participation à la formation « Prévention Secours Civique de niveau 1 » (PSC 1),
- qu'elle a pris contact avec le Directeur de la Médiathèque Départementale de Notre-Dame-de-Bondeville pour des conseils sur la mise en service de notre future médiathèque, dont sa surface devra être égale à 60 m² ; celle-ci étant calculée en fonction du nombre d'habitants.

Raymond Blondel suggère l'arrêt du ramassage des déchets verts pendant la période du 16 décembre 2014 à 20 mars 2015, considérant le surcroît de travail des employés communaux. Un emplacement, uniquement réservé à recueillir les sapins usagés après les fêtes, sera mis à disposition dans la cour de l'atelier municipal.

Luc Perrot acquiesce. Il considère qu'une grande partie du temps de travail des agents est consacrée au ramassage des déchets verts et des feuilles ainsi qu'à la tonte et que l'entretien des bâtiments communaux est, de ce fait, délaissé.

Il propose qu'une entraide soit mise en place entre voisins pour organiser des voyages à la déchetterie.

Monsieur le Maire s'oppose à supprimer complètement ce service et propose qu'il soit instauré une fois par mois. Il rappelle que la benne reste à disposition de chacun. Il soumet au vote cette proposition de ramassage.

Par 11 voix pour, 3 contre (Raymond Blondel, Luc Perrot et Claude Lemarchand) et 1 abstention (Serge Dujardin, absent), le service est maintenu une fois par mois pour la période du 16 décembre 2014 au 20 mars 2015.

Ces dates de ramassage seront communiquées dans le bulletin municipal et par affichage.

A compter du 1^{er} avril, le ramassage sera assuré tous les lundis.

Joël Trépied fait part du travail effectué sur l'élaboration du bulletin municipal. Il comportera plus d'encarts publicitaires, représentant un gain d'environ 300 €, par rapport au bulletin 2013.

Luc Perrot donne un compte-rendu de la réunion organisée par l'association « Le Chaudron » pour le choix et l'édition des cartes postales relatant les fêtes d'été du village (4 cartes pour les anciennes fêtes de corso et 4 cartes sur le défilé de la fête 2013) par un jury composé de 5 saint-pierrais. Le financement de l'opération est assuré par l'association.

Rémy Taillefer :

- annonce le passage du Tour de France dans notre commune le 9 juillet prochain
- fait part des encouragements reçus par le Département pour le fleurissement du village, dans le cadre du concours des « villages fleuris »
- est satisfait de l'assemblée générale communale, qui s'est tenue le 7 novembre dernier, les débats étant intéressants.
- fait part de l'insistance de la Communauté de Communes du Canton de Valmont de procéder aux tris sélectifs afin d'en alléger les ordures ménagères et de ce fait leurs coûts. A toutes fins utiles, un article paraîtra dans le bulletin municipal.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

R. BLONDEL

J.C. TRÉPIED